

CSDPE

COMITÉ DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Rapport d'activité 2025

Table des matières

<u>SYNTHESE.....</u>	<u>3</u>
<u>1 BILAN DE LA CAMPAGNE 2025 DES CONFERENCES DEPARTEMENTALES PREVUES PAR LA LOI NOME</u>	<u>4</u>
<u>2 AVIS DU CSDPE SUR LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT D'ENEDIS POUR L'ANNEE 2026</u>	<u>9</u>
<u>3 ÉVOLUTION DU DISPOSITIF TARIFAIRE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES.....</u>	<u>9</u>
<u>4 PERSPECTIVES DE TRAVAIL POUR 2026</u>	<u>10</u>
<u>5 MEMBRES DU CSDPE A FIN 2025.....</u>	<u>11</u>

Synthèse

Ce rapport dresse un panorama des travaux du Comité du système de distribution publique d'électricité (CSDPE) au cours de l'année 2025.

Le CSDPE a été institué par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Il est chargé d'examiner la politique d'investissement d'Enedis, des entreprises locales de distribution (ELD) et des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité (AODE), et d'émettre un avis.

Le CSDPE, qui réunit des représentants de l'État (Ministères de l'énergie, des collectivités territoriales et de l'économie), des collectivités territoriales (intercommunalités et régions), des AODE, des ELD et Enedis, est ainsi le **lieu essentiel d'une vision partagée sur les investissements consacrés aux réseaux publics de distribution de l'électricité, au cœur de la transition énergétique et de l'électrification des usages.**

À ce titre, il a été destinataire :

- Des montants d'investissement réalisés ou envisagés sur les réseaux publics de distribution, établis par les conférences départementales annuelles instituées par la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (dite « loi NOME ») ;
- Des synthèses élaborées par les conférences départementales ainsi que d'une synthèse des échanges entre les gestionnaires du réseau public de distribution d'électricité (Enedis, ELD) et les AODE, et, à sa demande, des comptes rendus et des bilans détaillés associés à ces conférences, sur lesquels il peut aussi porter un avis ;
- De la politique d'investissement d'Enedis, présentée chaque fin d'année pour la suivante.

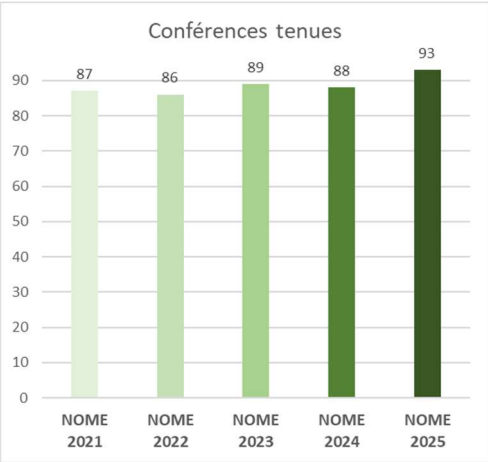
Lors des réunions des 3 juillet et 12 novembre, les membres du CSDPE ont pu revenir sur :

- Le bilan de la campagne 2024 des conférences départementales ;
 - *Cette campagne a mis en évidence la bonne installation des conférences départementales : tenue des conférences et remontées des documents par les préfectures, même s'il restait quelques départements où les conférences ne s'étaient pas encore organisées et que l'ensemble restait soumis à de nombreuses relances par le secrétariat du CSDPE, les équipes territoriales d'Enedis et la FNCCR. Le bilan de la campagne 2024 a été intégré au rapport annuel 2024 du CSDPE, et le présent rapport intègre le bilan de la campagne 2025, qui s'avère encore plus positif.*
- La politique d'investissement d'Enedis pour 2026 ;
 - *Enedis a présenté sa politique d'investissement 2026 en novembre 2025, sur laquelle le CSDPE a donné un avis positif.*

1 Bilan de la campagne 2025 des conférences départementales prévues par la loi Nome

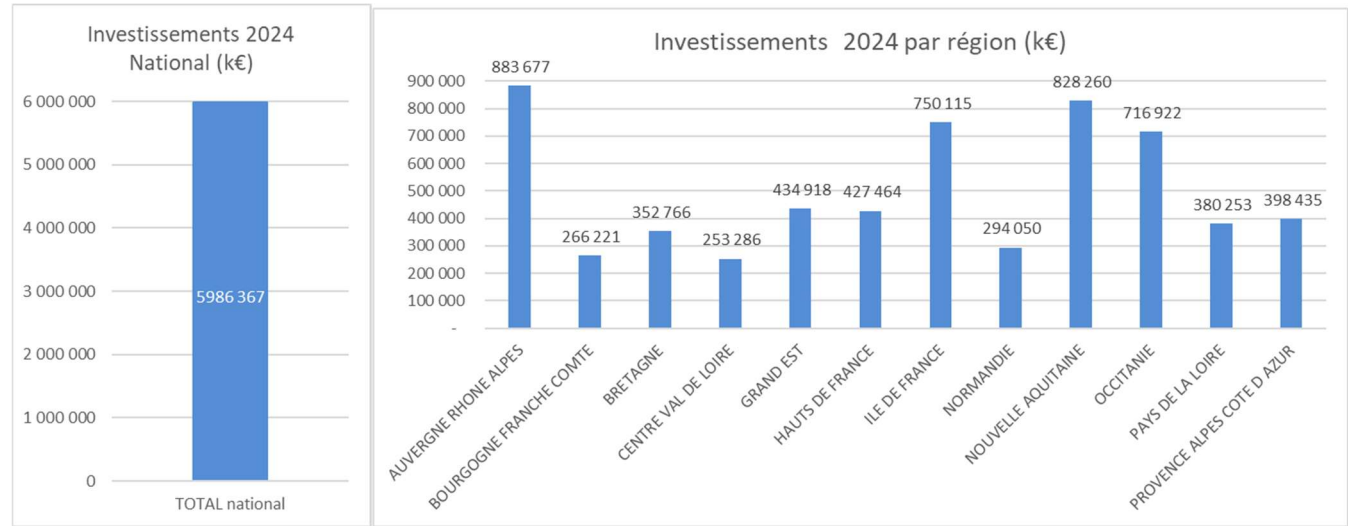
Le bilan de la campagne 2025 des conférences départementales est très positif : pour la première fois les conférences sont tenues à 99% (93 sur 94 départements) et, pour la troisième fois, des données sont disponibles pour 100% des départements.

La tenue généralisée des conférences départementales confirme qu’elles sont désormais un rendez-vous essentiel de dialogue et d’information entre les acteurs des réseaux publics de distribution d’électricité. Elles favorisent une compréhension partagée des investissements engagés et des enjeux à venir, tout en offrant un espace d’échanges sur les attentes des territoires. Les enseignements qui en sont régulièrement présentés au CSDPE permettent de capitaliser sur ces expériences locales et d’alimenter une réflexion collective au bénéfice de l’ensemble des territoires.



Ce bilan positif est à associer à un lancement officiel de la campagne par la Dgec (courriel adressé en septembre 2025 aux contacts identifiés par le CSDPE dans les préfetures) et à des actions régulières de relance de la part des équipes territoriales d’Enedis, de la FNCCR et du secrétariat du CSDPE auprès des préfetures (notamment pour inciter à la programmation des conférences).

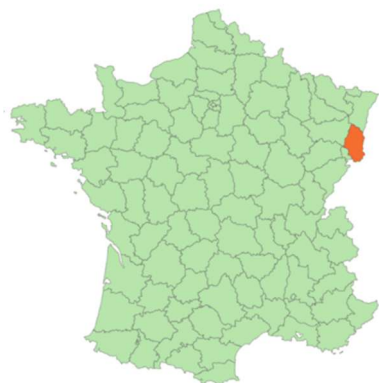
En synthèse, les données remontées des conférences permettent de dresser un panorama des investissements réalisés par les gestionnaires de réseaux publics de distribution d’électricité et autorités organisatrices de la distribution publique d’électricité, à hauteur de 5,99 Mds€ en 2024 (contre 5,72 Mds€ en 2023 et 5,25 Mds€ en 2022). Les informations relatives aux investissements prévus (2025) et prévisionnels (2026) restent encore partielles, mais révèlent une nette amélioration.



Ce tableau très positif s’accompagne néanmoins de quelques marges d’amélioration continue pour la prochaine campagne. Ainsi, par exemple, la campagne s’est de nouveau déroulée sur une période relativement longue (de septembre 2025 à avril 2026), laissant peu de temps pour l’analyse et le traitement des données destinés au CSDPE (réunion du 1^{er} juillet 2026).

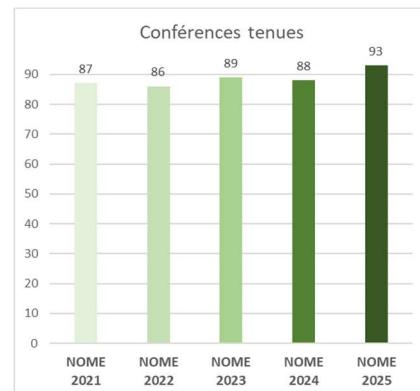
1.1 Des conférences 2025 tenues quasi-intégralement

Les conférences de la campagne 2025 ont été tenues quasi-intégralement (93 départements sur 94, contre 88 en 2024, soit une tenue dans 99% des cas). Ce niveau, jamais été atteint jusqu'à présent, est le résultat de l'effort collectif de promotion des conférences départementales, notamment auprès des préfetures.

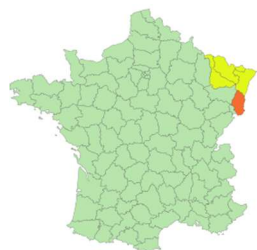


Suite aux efforts de sensibilisation menés en 2023 et 2024, les conférences départementales pour les départements de Paris (75), de l'Essonne (91), des Hauts-de-Seine (92), de la Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94) ont enfin été organisées dans le cadre de la campagne 2025 : une conférence s'est tenue pour l'Essonne et une autre a rassemblé Paris et la petite couronne.

Seule la préfecture du Haut-Rhin (68) n'a pas été en mesure d'organiser sa conférence (phénomène ponctuel).



1.2 Des conférences majoritairement tenues en présentiel, avec un mode sur dossier qui tend à disparaître



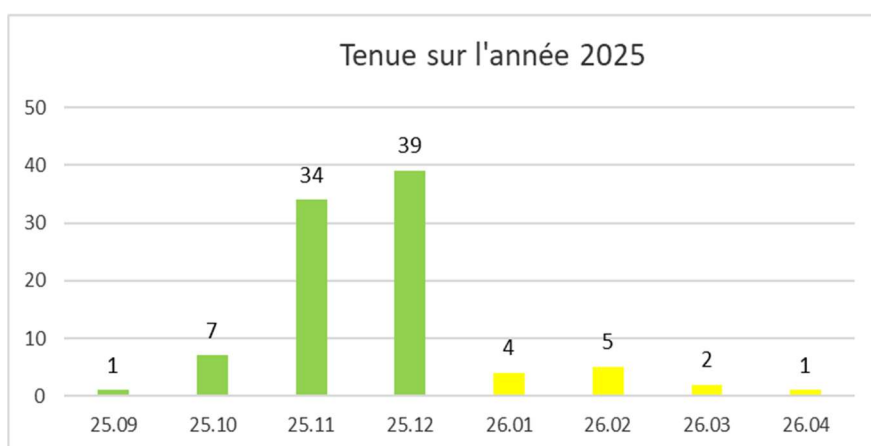
La tenue des conférences en présentiel est désormais bien installée, avec 90 réunions en 2025 (82 en 2024). Cette part importante fait notamment suite à la mobilisation des acteurs locaux par la Dgec et le secrétariat du CSDPE lors des précédentes campagnes et marque la fin de l'héritage de la période Covid.

La tenue de conférences sur dossier est désormais résiduelle puisque limitée à trois départements : Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55) et Moselle (57).

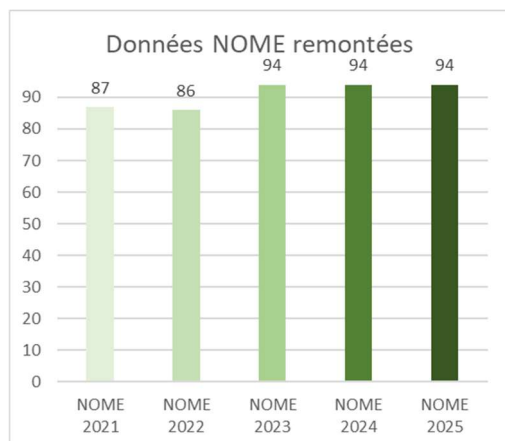
1.3 Des conférences en grande majorité bien recentrées sur le dernier trimestre de l'année

Les conférences sont tenues en grande majorité (81 sur 94) sur la fin de l'année 2025, comme prévu par les textes, avec une forte synchronisation sur le 4^{ème} trimestre (80 sur 94), en cohérence avec le calendrier attendu par le CSDPE.

Le nombre de conférences reportées en 2026 s'élève à douze dans le cadre de la campagne 2025, en légère augmentation par rapport à 2024 (six réunions en 2024) : en Ariège (09), Corrèze (19), Hérault (34), Lot (46), Meurthe-et-Moselle (54, sur dossier), Meuse (55, sur dossier), Moselle (57, sur dossier), Pas-de-Calais (62), Savoie (73), Yvelines (78), Vienne (86) et Essonne (91).



1.4 Remontée des données au CSDPE : une remontée exhaustive pour la troisième année consécutive, grâce à des relances ciblées



Comme pour les campagnes 2023 et 2024, le secrétariat du CSDPE a réceptionné des données pour l'ensemble des départements attendus (94 départements). Même dans le département où la conférence ne s'est pas officiellement tenue (Haut-Rhin), les équipes de la préfecture ont adressé les données locales disponibles.

L'exhaustivité des données est le fruit d'actions de relance pro-actives de la part du secrétariat du CSDPE auprès des préfectures des départements, avec l'appui des équipes locales d'Enedis et de la FNCCR.

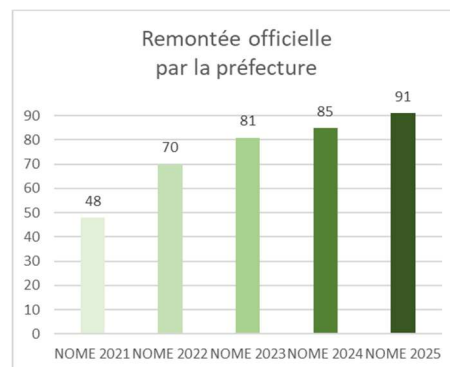
La cible visant à assurer la tenue des conférences et la remontée formalisée des éléments attendus dans 100% des départements est désormais atteignable.

1.5 Des remontées qui démontrent bien désormais la mobilisation des préfectures

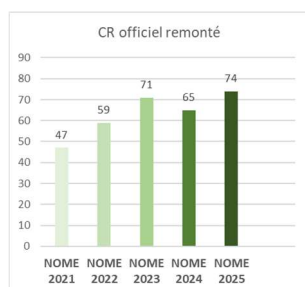
La quasi-intégralité des préfectures ont désormais bien assimilé leur rôle concernant les conférences, et ce non seulement en les organisant mais également en veillant à bien collecter et remonter les données attendues. En effet, elles assurent la remontée des données vers le CSDPE, en conformité avec l'attendu réglementaire, pour 97% des départements en 2025 (soit 91 sur 94, contre 85 pour la campagne 2024).

Ces remontées sont le plus souvent spontanées. Environ 20% des conférences nécessitent toutefois des relances de la part du secrétariat du CSDPE, avec des délais encore importants entre la date de tenue de la conférence et la date effective de la remontée.

Sur les autres départements, cette remontée a été effectuée par Enedis (2 cas) ou une AODE (1 cas).



1.6 Les comptes rendus des préfectures reprennent de la vigueur



Le CSDPE a reçu des comptes rendus officiels de conférences pour 74 départements sur 94, soit 79 %. Ce chiffre est en net rebond par rapport à la campagne 2024 (65 cas, soit 69 %). Ces comptes rendus ont été complétés par la remontée des supports partagés dans le cadre des conférences pour l'essentiel des départements.

Comme pour les données, la remontée des comptes rendus et des supports de conférences au CSDPE a nécessité une mobilisation des préfectures, mais aussi des relances des acteurs locaux (gestionnaires de réseaux et autorités concédantes) par le secrétariat du CSDPE.

1.7 Des données relatives aux investissements (réalisés, prévus et prévisionnels) qui gagnent en qualité, malgré encore quelques données manquantes

Les données d'investissements attendues des acteurs relèvent de plusieurs horizons :

- Investissements réalisés durant l'année n-1 (soit 2024 pour la campagne 2025) ;
- Investissements prévus durant l'année n (soit 2025 pour la campagne 2025) ;
- Investissements prévisionnels pour l'année n+1 (soit 2026 pour la campagne 2025).

Comme pour la campagne 2024, sur les 94 départements, l'ensemble des maîtres d'ouvrage (MOA) dits significatifs¹ ont remonté des données liées aux investissements réalisés, même si cela s'accompagne toujours de remontées partielles dans certains cas (Cf. tableau en page suivante).

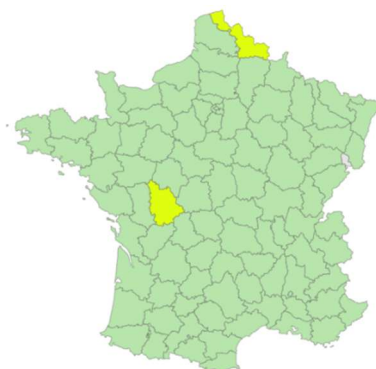
Autre point positif : pour la première fois, les remontées des départements d'Île-de-France (75, 91, 92, 93 et 94) se sont faites par les préfectures, sans recourir aux acteurs locaux (notamment Enedis).

1.8 Des données relatives aux investissements réalisés toujours plus complètes, avec de moins en moins d'acteurs absents qualité

Ainsi, d'une manière générale, notamment parce que les conférences franciliennes se sont bien tenues, le nombre de départements avec des données d'investissements réalisées complètes ou largement significatives est en augmentation.

Même si ces situations sont désormais réduites, il reste quelques situations où des données d'un investisseur sont manquantes. : même dans les cas où la conférence a été tenue, il s'avère que certains gestionnaires de réseaux ou autorités concédantes peuvent ne pas avoir transmis certaines données relatives à leurs investissements. C'est le cas dans 2 départements (en jaune ci-contre, contre 9 dans le cadre de la campagne 2024) ; cette absence n'a cependant qu'un impact limité du fait du poids estimé de leurs investissements (< 5 % du département, donc considéré comme non-significatif).

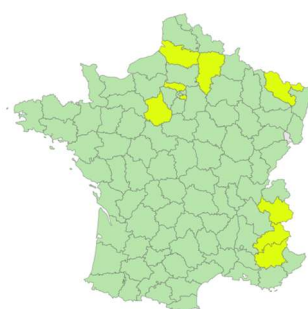
À nouveau cette année, pour la deuxième fois, il n'y a plus de cas où des données d'un investisseur significatif seraient manquantes.



Investissements réalisés en 2024



Investissements prévus en 2025 ou prévisionnels pour 2025



¹ Suivant le seuil de représentativité de > 95 % (convenu historiquement en GT CSDPE) pour les investissements agrégés à la maille considérée suivant la segmentation prévue par arrêté

Tableau de synthèse des acteurs / données absents

Région	N° Dept	Département	Acteur GRD, AODE	GRD/AODE	en réalisé 2024	en prévu 2025	en prévisionnel 2026
Île-de-France	94	Essonne	Coopérative d'électricité de Villiers sur marne, SIPPEREC	GRD/AODE		1M€(2%)	1M€(2%)
	95	Val d'oise	Syndicat départemental du val d'oise, syndicat des communes d'IDF pour le gaz et l'électricité	AODE			4M€(5%)
Centre-Val-de-Loire	28	Eure-et-Loir	SIE Ély, SICAE-Ély	GRD/AODE		1 M€ (2%)	2 M€ (5%)
Hauts-France	2	Aisne	Sicae de l'Aisne	GRD		5 M€ (9%)	5 M€ (9%)
	80	Somme	SICAE de la Somme et du Cambrasis, Régie communale de Montdidier, Gazélec de Péronne, TE-80	GRD		17 M€ (29%)	18 M€ (35%)
Grand-Est	57	Moselle	ENES Hagondange, Régie de Sainte-Marie-aux-Chênes	GRD			17 M€ (29%)
Nouvelle-Aquitaine	33	Gironde	Bordeaux Métropole	AODE	1 M€ (1%)	1 M€ (1%)	1 M€ (1%)
	86	Vienne	Syndicat d'énergies de la Vienne	AODE	3 M€ (4%)	3 M€ (4%)	3 M€ (4%)
Occitanie	34	Hérault	Montpellier Métropole (3M), Sète	AODE	1 M€	1 M€	1 M€
Auvergne-Rhône-Alpes	73	Savoie	Régies électrique de Bessans, Montvalezan, Sainte-Foy-Tarentaire, Tignes, Villaroger	GRD		3 M€ (6%)	3 M€ (6%)
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	4	Alpes de Hautes-Provence	SDE-04	AODE			6 M€ (15%)
	5	Hautes-Alpes	Énergie Développement Services du Briançonnais (EDSB)	GRD		1 M€ (4%)	1 M€ (4%)
				TOTAL estimé	~ 5 M€	~33 M€	~ 62 M€

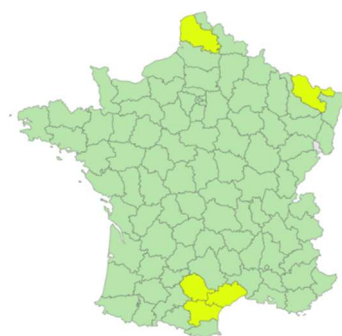
Dans le cadre de la campagne 2025, et notamment grâce à la contribution d'acteurs franciliens, le nombre des acteurs et les volumes d'investissements manquants sont en très forte réduction. Ils sont passés de >20M€ à ~5M€ pour le réalisé (n-1), de >420M€ à 33M€ pour le prévu (n) et de >460M€ à 62M€ pour le prévisionnel (n+1).

1.9 Complétude des indicateurs techniques et clientèle

Au-delà des données relatives aux investissements, les acteurs doivent présenter diverses données relatives aux domaine Technique (e.g. des linéaires de réseaux) et Clientèle (e.g. du nombre de clients).

Dans le cadre de la campagne 2025, les remontées de ces indicateurs pour l'année 2024 au CSDPE ont été quasi-exhaustives pour les gestionnaires de réseaux significatifs.

La carte ci-contre identifie les départements pour lesquels il existe au moins un gestionnaire de réseau avec un ou plusieurs indicateurs manquants : en jaune, 5 départements (contre 11 en 2024) avec des données manquantes de gestionnaires de réseaux, mais pour des acteurs non significatifs (< 5 %) : Aude (11), Hérault (34), Moselle (57), Pas-de-Calais (62) et Tarn (81) ;



Pour la première fois, il n'y a pas d'absence significative (> 5 %) des indicateurs Technique et Clientèle.

2 Avis du CSDPE sur la politique d'investissement d'Enedis pour l'année 2026

À chaque réunion d'automne du CSDPE, le directeur exécutif en charge de la direction Technique d'Enedis présente la stratégie d'investissement d'Enedis pour l'année suivante, sur la base d'un support transmis aux membres du CSDPE.

À cette occasion, il a dressé un panorama des deux grands axes de sa stratégie, en matière d'accélération de la transition énergétique, d'électrification des usages et d'amélioration de la résilience des réseaux.

Les investissements d'Enedis pour 2026 ont été évalués à 5 950 M€ (contre 5 735 € en 2025).

Enedis a présenté ses cinq grands programmes d'investissement : plan aléas climatiques (avec son inflexion vers une plus grande prise en charge du risque lié aux zones boisées, contribuant à une plus grande résilience et robustesse du réseau), rénovation programmée, câbles HTA isolés au papier imprégné, câbles BT isolés au papier imprégné, réseaux BT en fils nus, tout en soulignant que c'est l'analyse au sein de chaque territoire qui permet d'optimiser la fiabilisation du réseau au moindre coût.

Il a été rappelé que les années 2023 et 2024 ont été particulièrement difficiles au regard des impacts des aléas climatiques sur les réseaux de distribution d'électricité. Les projets de reconstruction et d'accélération de la résilience menés en Bretagne et en Normandie ont été évoqués.

Les échanges avec différents membres du CSDPE ont permis d'aborder différents points importants dans le contexte des réseaux de distribution d'électricité et de la stratégie d'investissements d'Enedis : enjeux de saturation des réseaux et des S3REnR, installation de nouveaux postes sources, évolution du plan de tension, traitement des câbles au papier imprégné (CPI), développement des pompes à chaleur (PAC) et des installations de recharge de véhicules électriques (IRVE).

Enedis a aussi fait état des travaux avec RTE et des échanges avec la Dgéc visant à répondre à la demande des acteurs et des membres du CSDPE d'une meilleure information sur les capacités disponibles des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, et ce afin de pouvoir orienter les candidats producteurs et consommateurs vers les zones où le raccordement pourrait être le moins coûteux et/ou le plus rapide.

Le CSDPE a rendu un avis favorable sur la politique d'investissement d'Enedis pour l'année 2026.

3 Évolution du dispositif tarifaire heures pleines / heures creuses

Lors de la réunion du 12 novembre 2025, Enedis a, à la demande du CSDPE, présenté les évolutions relatives au dispositif d'heures pleines / heures creuses (HP/HC) prévues entre 2025 et 2027.

Cela a été l'occasion de rappeler les conditions de mise en œuvre et d'évolution de ces plages HP/HC, et de leur utilité globale au regard du système électrique.

Grâce en partie aux potentialités des compteurs Linky désormais généralisés, ce seront environ 25 millions de clients qui pourront bénéficier des heures creuses à fin 2027 (contre 15 en 2025).

Les membres du CSDPE ont collectivement souligné l'enjeu d'une bonne communication et de la bonne compréhension des évolutions par les clients consommateurs. Le rôle des fournisseurs, par l'information qu'ils doivent délivrer à leurs clients, est à ce titre essentiel et convient d'être suivi par les pouvoirs publics, notamment la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

4 Perspectives de travail pour 2026

4.1 Conférences départementales prévues par la loi NOME : un suivi à poursuivre pour maintenir le bon niveau de fonctionnement obtenu

Comme précédemment indiqué, les conférences départementales se sont largement institutionnalisées et fonctionnent bien sur la quasi-intégralité des territoires.

Il est désormais important de veiller à la mobilisation dans la durée des préfetures et des acteurs locaux afin que bien asseoir la légitimité des conférences départementales (si le gouvernement a décidé, le 25 juin dernier, de retirer le projet de loi État local de l'ordre du jour du Sénat, il faut cependant garder à l'esprit que ce texte revenait sur le principe même de ces conférences) et leur rôle indispensable notamment pour le grand plan d'électrification des usages et la cohésion du système électrique à la française.

À cet égard, la dynamique est très positive depuis plusieurs années (augmentation de la tenue des conférences, prédominance des tenues en physique, remontée des données, conformité des données au format prévu, etc.). Pour la première fois en 2025, la cible des tenues et remontées pour l'intégralité des départements a été atteinte et il va s'agir de maintenir ces bons résultats.

Sur la qualité des données, une grande majorité des acteurs transmettent des données de qualité, ce qui permet de mener des analyses pertinentes, même s'il demeure quelques cas particuliers, en premier lieu en matière de complétude de ces données (acteurs qui ne contribuent notamment pas aux données d'investissements prévus (n) ou prévisionnels (n+1)).

Le bilan est donc très positif. Le secrétariat du CSDPE observera simplement que les remontées d'informations sont encore, dans certains cas, trop tardives, à la fin du premier trimestre n+1 – Ce qui laisse peu de temps pour traiter les données et les analyser dans la perspective d'une consolidation et de la préparation du rapport d'activité du CSDPE en juin-juillet.

4.2 Le site internet du CSDPE, un outil fonctionnel qui a fait l'objet d'une réflexion sur une évolution compatible avec les moyens financiers actuels

Le site internet « csdpe.fr » a fait l'objet d'une première mise en ligne le 29 septembre 2021. Il répond ainsi à l'obligation réglementaire en permettant de collecter les informations issues des conférences départementales réalisées (documents, tableaux chiffrés et compte-rendu) et d'agréger les éléments chiffrés.

Enedis a pris en charge, au titre de son rôle de secrétaire du CSDPE, et dans une phase de mise en place, le financement de ce site, pour une enveloppe financière d'environ 65k€ d'initialisation et environ 10-15k€ de maintien en condition opérationnelle, incluant le recours à un prestataire après appel d'offres initial.

Une réflexion sur une évolution du site compatible avec les moyens financiers actuels a été menée et le site devrait être aménagé courant 2026 pour être davantage communicant, notamment pour mettre en visibilité des productions du CSDPE et pour rendre publiques des représentations des données collectées, tout en restant dans une enveloppe de coût constante.

5 Membres du CSDPE à fin 2025

À fin 2025, la composition du CSDPE est telle que présentée dans le tableau ci-dessous, globalement inchangée depuis l'arrêté du 6 novembre 2025.

Composition du CSDPE en 2025
<u>Membres au titre des représentants de l'État</u> Le directeur général des collectivités territoriales ou son représentant Le directeur général de l'énergie et du climat ou son représentant Le directeur de l'agence des participations de l'État ou son représentant
<u>Membres au titre des représentants des intercommunalités et des régions</u> M. Jean-Patrick MASSON*, vice-président de Dijon Métropole (titulaire), et M. Bruno PARIS, vice-président de Lorient Agglomération (suppléant) M. Olivier BEATRIX, conseiller régional de la région Centre-Val de Loire
<u>Membre représentant les autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité au conseil de surveillance de la société Enedis</u> M. Xavier PINTAT*, président d'honneur de la FNCCR, président du Syndicat départemental d'énergies et d'environnement de la Gironde (SDEEG)
<u>Membres au titre de représentants des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité</u> M. Jean-Luc DUPONT*, président du syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (titulaire), et M ^{me} Nathalie NIESON, présidente du syndicat départemental d'électricité de la Drôme - Territoire d'énergie Drôme (suppléante) M. Guy HOURCABIE, président du syndicat intercommunal d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (titulaire), et M ^{me} Denise SAINT-PE, présidente du syndicat départemental d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (suppléante)
<u>Membres au titre de représentants des entreprises locales de distribution</u> Olivier DUBRAY, directeur général de la Coopérative d'électricité de Saint-Martin-de-Londres (titulaire), et M. Stéphane ANDRIEU, délégué général de l'Union nationale des entreprises locales d'électricité et de gaz (Unéleg)
<u>Membres au titre des représentants de la société Enedis</u> M ^{me} Marie-Christine AULAGNON*, directrice finances, achats et assurances (titulaire), et M. Jean-François VAQUIERI, secrétaire général (suppléant) M. Mathias POVSE, directeur clients et territoires (titulaire), et M. Éric SALOMON*, directeur clients (suppléant) M. Hervé CHAMPENOIS, directeur technique (titulaire), et M. Philippe GUILLEMET*, directeur opérations et patrimoine (suppléant)

* Changements en cours en juin 2026

Le CSDPE a été présidé successivement par :

- M. Ladislav PONIATOWSKI, d'avril 2017 à avril 2019 ;
- M. Xavier PINTAT, d'avril 2019 à novembre 2025 ;
- M. Jean-Luc DUPONT, depuis novembre 2025.

Le CSDPE a adopté son règlement intérieur lors de sa session de juin 2018.